On écrit de Rome, le 16 novembre :

En y comprenant les cinq ou six arrivés depuis samedi, entre autres l'archevêque de Posen, Mgr Ledochowski et l'archevêque de Prague, cardinal Schwartzemberg, on compte déjà à Rome environ 70 prélats étrangers. Les plus notables sont Mgr Fessler, évêque de St-Polten (Autriche), secrétaire du Concile, Mgr Dechamps, archevêque de Malines, Mgr Plantier, évêque de Nîmes, Mgr Pie, évêque de Poitiers, Mgr de Dreux-Brezé, évêque de Moulins.

Mgr Dupanloup habitera la villa du duc Grazioli, près de la Chartreuse, à l'extrémité de la ville la plus éloignée de Saint-Pierre, Mgr Darboy, un appartement au cœur de Rome.

L'intendance de la liste civile a déjà dépensé plus de 50,000 fr. pour le loyer et l'ameublement des logements destinés aux évêques pauvres. Reste à les entretenir à Rome, et à leurs rembourser les frais de voyage, aller et retour. La plupart des évêques d'Italie, d'Orient et des missions sont à la charge de l'intendance. Chacun d'eux recevra une indemnité de 10 ou 15 fr. par jour pour lui, son secrétaire et son domestique.

Il n'y aura tout compte fait, guère plus de 680 pères au concile. Il n'y avait à Trente que trois patriarches, 32 archevêques et 228 évêques, et encore à la fin du concile n'y avait-il plus que 25 archevêques et 168 évêques.

C'est la première fois qu'un Concile œcuménique se tient à Saint Pierre. Ce sera le 6e tenu à Rome. Les cinq premiers se tinrent à Saint Jean de Latran d'où dérive leur nom.

Sous ce titre : *La grève des forgerons*, M. François Coppée, l'heureux auteur du *Passant*, va publier bientôt un énergique et superbe poëme tout à fait d'actualité.

En voici quelques vers ; toute âme honnête et fière en saisira admirablement la portée philosophique et sociale. Le poëte dit les souffrances d'un vieil ouvrier forgeron que l'association des grévistes empêche de travailler et de gagner le pain de sa famille :

Je me rends d'abord dans le vieux cabaret
Où se tenaient toujours les meneurs de la grève.
Lorsque j'entrai, je crus, sur ma foi, faire un rêve.
On buvait là ! tandis que d'autres avaient faim.
On buvait ! oh ! ceux-là qui leur payaient ce vin,
En prolongeant ainsi notre horrible martyre,
Qu'ils entendent encore un vieillard les maudire !

Il demande s'il ne pourrait pas retourner à l'atelier.

Un des meneurs se lève et lui jette au visage une injure sanglante : — *Lâche !*

C'était un grand garçon, blême, aux reflets de lampes
Un beau fils, un coureur de bals, qui, sur les tempes,
Comme une fille, avait deux gros accroche-cœurs.
Il ricanait, fixant sur moi ses yeux moqueurs,
Et les autres gardaient un si profond silence,
Que j'entendais mon cœur battre avec violence.

Tout à coup, j'étreignis dans mes deux mains mon front
Et m'écriai : « Ma femme et mes petits mourront,
Soit ! Et je n'irai pas travailler ; mais je jure
Que toi tu me rendras raison de cette injure,
Et que nous nous battrons tout comme des bourgeois.
Mon heure ? Sur le champ. — Mon arme ? J'ai le choix.

Eh parbleu ! ce sera le lourd marteau d'enclume,
Plus léger pour nos bras que l'épée et la plume.
Et vous, les compagnons, vous serez les témoins.
Or, ça, faites le cercle, et cherchez dans les coins
Deux de ces bons frappeurs de fer, couverts de rouille
Et toi, vil insulteur de vieux ! Allons dépouille
Ta blouse et ta chemise, et crache dans tes mains ! »

Alors s'établit une lutte à mort, un duel horrible entre le vieux forgeron et le gréviste. Le gréviste succombe et le forgeron va se livrer de lui-même à la justice. Voilà un homme laborieux au bagne, une famille dans la misère ! Beaux résultats de tous ces désordres. Le vieux forgeron dit à ses juges :

Les médecins aujourd'hui sont au même hôpital
Où le chagrin tua ma vaillante compagne.
Donc que, pour moi, ce soit la prison ou le bagne,
Ou même le pardon, je n'en ai plus souci ;
Et si vous m'envoyez à l'échafaud, merci !

Il est beau de voir la poésie défendre la cause du travail honnête contre les menées de l'ambition et de la fainéantise.

Catastrophe de Bully-Grenay.

Nous envoyons ces lignes, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, sous le coup d'une douloureuse et profonde émotion :

Un terrible accident vient de porter le deuil dans notre bassin houiller : dix-neuf mineurs ont trouvé la mort dans la fosse de Bully-Grenay, appartenant à la Compagnie de Béthune. Il est aisé de comprendre l'effroi que cette sinistre nouvelle a répandu dans tout le centre d'exploitation.

Dès jeudi matin, M. le préfet recevait par le fil du chemin de fer une dépêche du commissaire de police de Lens, qui l'informait que l'ingénieur et douze mineurs avaient péri par asphyxie, dans la fosse n° 1 de Bully-Grenay.

Le laconisme de cette dépêche laissait le champ libre à toutes les suppositions. Mais sans attendre de plus amples renseignements, M. le préfet se hâtait de prendre le premier train et de se rendre avec M. Goince, ingénieur des mines, sur le lieu de l'événement.

Il était déjà parti quand une seconde dépêche du sous-préfet de Béthune, qui, de son côté, s'était en toute hâte rendu à Bully Grenay, parvenait à Arras et précisait l'affreux malheur dont peut être encore aucun exemple ne s'était produit dans des mines françaises.

La dépêche du sous-préfet, datée de Béthune, le 18, à 9 heures 55 du matin, parvenue à Arras à 11 heures 25, portait ce qui suit :

« Une machine avec sa chaudière, placée dans les travaux de la veine Saint-Constant, à 359 mètres du puits, sert à remonter le charbon.

» Cette nuit, vers onze heures, cette machine mit le feu au boisage de la galerie. On a aussitôt prévenu M. Deladerrière, ingénieur en chef de la Compagnie. Ce dernier, dans le but d'éteindre le feu, fit fermer l'orifice du puits. La fumée ne trouvant plus d'issue, a dû être refoulée dans les travaux. Soixante cinq ouvriers étaient occupés dans la fosse. Quarante-six ont pu se sauver ; dix-neuf ont été asphyxiés. On est à la recherche de quatre cadavres non encore remontés. »

D'après une autre dépêche, on suppose que ces quatre malheureux, en voulant se précipiter vers les issues de la fosse, seront tombés dans les réservoirs qui reçoivent les eaux et y auront péri.

Nous attendons à chaque instant de nouveaux détails.

— *Nouveaux détails.* — Quatre heures du soir. — Aux renseignements qui précèdent, nous sommes en mesure d'ajouter les détails suivants :

M. Deladerrière, ingénieur de la Compagnie, prévenu à deux heures du matin de l'incendie qui s'était déclaré et n'en connaissant probablement pas suffisamment l'intensité du feu, pensa qu'il convenait de fermer le puits. Ce moyen lui avait réussi, il y a quelque temps, et il n'hésita pas à l'employer de nouveau. Malheureusement, soit par la disposition des boisages attaqués, cette mesure n'aboutit qu'à produire dans les diverses galeries un refoulement de fumée, sous l'effet duquel les mineurs, saisis de vertige, se précipitèrent par terre. Beaucoup, en voulant gagner le jour, se jetèrent dans le puisard.

Cependant l'ingénieur, pour juger lui-même de la situation, s'était immédiatement fait descendre dans la fosse.

Il dirigea, pendant quelque temps, le sauvetage devenu beaucoup plus difficile par suite de l'extinction des lumières, qui avait été une des conséquences de l'expansion de la fumée. On entendit plusieurs fois, à l'entrée des diverses galeries, sa voix qui indiquait les directions à prendre et qui guidait les ouvriers. Il est probable qu'il marchait en sens contraire de ceux ci et qu'il avait le projet de ne quitter la mine que lorsque tout le monde aurait été sauvé. Malheureusement, il fut à son tour saisi par les acres et asphyxiantes émanations de la fumée, et tomba, du moins, sur son champ de bataille, s'il est malheureusement possible que plus de sang-froid de sa part et un ensemble de dispositions plus habiles eût pu conjurer cet immense désastre.

On rapporte un touchant détail.

A la première alerte un porion (contre-maître) s'était précipité vers l'orifice du puits, et voyant le résultat de sa clôture avait donné le signal nécessaire pour le faire rouvrir et aller chercher du secours. Il heurta près du puisard un corps inerte, le mit dans la cage, remonta précipitamment au jour, puis redescendit.

Parmi les victimes, il se mit à chercher surtout un de ses fils, qui se trouvait dans la mine et qui n'avait pas été vu parmi les ouvriers échappés. Ce fut en vain. Il apprit seulement plus tard que celui que, sans le connaître, il avait remonté avec lui était précisément son enfant.

On compte, comme nous l'avons dit, dix neuf victimes, parmi lesquelles neuf enfants. Dans ce nombre, huit ont trouvé la mort dans le puisard.

M. le préfet, en arrivant sur les lieux, a trouvé le sous-préfet, le procureur impérial, le lieutenant de gendarmerie, le juge de paix, le commissaire de police de Lens et diverses autres personnes. En même temps que lui arrivait un avocat général, chargé par le chef du parquet du ressort de faire une enquête spéciale sur les lieux. Ce magistrat était accompagné de l'ingénieur en chef des mines.

M. Goinee, ingénieur de l'arrondissement minéralogique, et M. le commandant de la gendarmerie du département accompagnaient M. le préfet.

M. le maire de Bully-Grenay, les ingénieurs des concessions voisines s'étaient empressés d'apporter des secours. Ils ont pris, dans la matinée, les mesures nécessaires pour assurer l'extinction complète du feu, qui avait continué ses ravages.

Nous n'avons pas besoin de dire que notre premier magistrat, comme toujours, apporté des paroles de consolation et d'encouragement aux familles des malheureuses victimes. Il a laissé des secours en attendant que l'inépuisable charité de l'Empereur s'étende sur ce grave désastre et y apporte les seuls adoucissements possibles aujourd'hui.

Les funérailles des dix-neuf victimes ont eu lieu aujourd'hui samedi.

Une morne consternation règne dans tout le pays.

De Sède.

CHRONIQUE LOCALE.

Conseil municipal de Roubaix.

Séance du 19 novembre 1869.

Absents : MM. Ferret-Duthoit, L. Eeckman et J.-B. Dubuicq (en voyage).

Présidence de M. C. Descat, maire. Secrétaire M. Pierre Parent.

Le Conseil

Approuve un projet d'aqueduc rue de l'Espérance, et vote un compte de 5000 fr. sur l'exercice de 1870 à valoir sur cette dépense ;

Adopte un autre projet d'aqueduc à construire rue du Collège et vote un crédit de 5,000 francs à compte de ces travaux ;

Décide qu'une École de tissage et de dessin de fabrique sera créée à Roubaix, et nomme une commission composée de MM. Dubar-Ferrier, P. Catteau, L. Watine, Toulemonde-Nollet et Letocart pour étudier cette question ;

Adopte à l'unanimité le rapport présenté par M. Ternynck, au nom de la Commission chargée : 1° de la vérification des comptes et budget de la ville pour 1870 ; — 2° Des budgets de l'hospice et de l'hôpital ; — 3° Du budget du bureau de bienfaisance.

Entend le rapport présenté par M. Letocart au nom des Commissions des finances et des travaux publics, concernant la réclamation de M. Godey et en adopte toutes les conclusions.

Vu l'heure avancée, M. le Maire annonce que la séance sera continuée samedi à 5 heures.

Comme on vient de le voir, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité le budget de 1870. D'après ce que nous entendons dire, le fait le plus saillant ressortant de ce budget serait une augmentation d'environ 100,000 fr sur les recettes d'octroi. Nous n'avons pas d'autres détails, mais tout nous porte à espérer que le Conseil appliquera une grande partie de ces ressources inespérées à la construction de nouvelles écoles.

A ce propos, nous devons rectifier une erreur commise ici dernièrement : il n'est pas exact que l'État ait accordé à la ville de Roubaix l'autorisation de prélever de nouvelles surtaxes d'octroi ; rien n'est encore décidé à cet égard.

Nous recevons ce soir, à quatre heures, le rapport présenté par les ouvriers à M. Jules Brame, et qui sera lu au meeting de demain. L'heure avancée nous oblige à remettre la publication de ce document à notre prochain numéro.

M. Charles Carreaux, commissaire de police à Roubaix, est nommé à Lille avec avancement. Il est remplacé par M. Victor Serret, venant de Narbonne.

La messe dite de Sainte Cécile aura lieu lundi prochain à 11 heures et demie en l'église Saint-Martin. Durant cette messe, la grande Harmonie exécutera les morceaux suivants : 1. Première et deuxième partie de la cinquième symphonie de Beethoven, arrangées en harmonie par M. Victor Delannoy ; 2. Grande fantaisie sur des motifs de Meyerbeer, par Hanssens.

Les mêmes morceaux seront joués en l'église Notre Dame, le dimanche 28 courant, à la messe d'onze heures et demie.

La *France musicale*, rendant compte des débuts de Mlles Sessi et Sabati-Wugk, dans la *Somnambula*, s'exprime en ces termes au sujet de notre jeune concitoyenne :

« Quoique dans un rôle moins important, Mlle Sabati n'a pas eu moins de succès que Mlle Sessi. C'est une voix de soprano jeune, fraîche, étendue, avec un timbre admirablement pur ; Mlle Sabati s'est formée à l'école de Duprez ; elle y a puisé cette diction simple et vraie, cette belle manière d'accentuer le récitatif et ce style élevé qui ont fait de Duprez le chanteur français le plus accompli de notre temps ; toutes ces qualités sont révélées dans le morceau qu'elle chante au premier acte et dans quelques phrases de récitatif du dernier. Que M. Bagier n'hésite pas à confier bientôt à Mlle Sabati un rôle plus important que celui d'Alisa, il y a là un talent à protéger et à mettre en évidence. »

Le vœu exprimé par le rédacteur de la *France musicale* ne tardera pas à être réalisé, car nous savons que Mlle Sabati-Wugk étudie en ce moment-ci un rôle plus en rapport avec son remarquable talent.

On nous fait espérer que Mlle Sabati viendra à Roubaix cet hiver pour se faire entendre dans un concert donné par l'une de nos sociétés musicales.

M. Emile Taigny, régisseur général au théâtre de la Gaîté a, dit le *Figaro*, un frère à l'étranger, et le croyant au fait de l'affaire Tropmann, il avait voulu lui être agréable en lui faisant parvenir, il y a un mois environ, un portrait très ressemblant de l'assassin de la famille Kinck.

Ce frère, qui ignorait le premier mot du drame de Pantin, s'empressa d'accuser réception de cette photographie à M. Taigny, en le complimentant sur la physionomie honnête du personnage qu'elle représentait, sur son air bon et doux, et en ajoutant qu'il était certain que son frère n'aurait avec lui que les rapports les plus agréables.

Il avait pris le portrait de Tropmann pour celui du directeur de la Gaîté.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a jugé les affaires suivantes :

Louis Malfait, âgé de 38 ans, ouvrier tisserand, à Roubaix, a dérobé, à une logeuse, un porte monnaie contenant 50 fr. Au moment de son arrestation, il s'est rebellé avec voies de fait contre la police. Le prévenu a déjà subi sept condamnations. Huit mois de prison sont ajoutés à ses états de service.

Eugène Chéron, âgé de 24 ans, ouvrier à Roubaix, a menacé de tuer sa fiancée Il était, au moment de son arrestation, porteur d'une canne à épée. Quinze jours de prison et confiscation de la canne.

Pour toute la chronique locale : J. Reboux

Affaire Troppmann

La *Gazette des Tribunaux* nous apporte ces nouveaux renseignements, confirmant nos précédentes informations sur les fouilles faites en Alsace :

« Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre numéro d'hier, les recherches opérées en Alsace, sur les indications fournies à la justice par Troppmann, sont restées infructueuses, et il est évident aujourd'hui que l'inculpé a tenté de se faire extraire de Mazas et de se faire conduire sur le lieu qu'il désignait comme ayant été le théâtre de son premier crime, l'assassinat de Kinck père, espérant trouver en route l'occasion d'opérer une évasion.

» L'agent envoyé en Alsace, le sous-brigadier Souvras, a reçu l'ordre de revenir à Paris, où on l'attend dans la soirée. »

Dans la délibération d'hier, la Chambre des mises en accusation n'a pas prononcé le renvoi aux prochaines assises de l'affaire Troppmann ; elle s'est décidée pour un supplément d'instruction.

Cours public de Chimie.

Lundi 22 Novembre à 8 h. 1/4 du soir.

De la garance. (*Suite*).

Action des principaux réactifs sur les décoctions de garance. Nature chimique de la garance et de son principe colorant. Histoire de Dambourney.

THÉATRE DE ROUBAIX.

Dimanche 21 Novembre.

Suzanne ou mère et filles, drame en 5 actes, précédés d'un prologue.

Je dîne chez ma mère, comédie en un acte.

La corde sensible, comédie-vaudeville en un acte.

On commencera à six heures 1/4.

Lundi 22 Novembre.

Un pied dans le crime, comédie en trois actes.

Le piano de Berthe, comédie mêlée de chant.

En pension chez son groom, folie-vaudeville.

On commencera à 6 heures 1/2.

Très-incessamment, les débuts de M. Rex, jeune premier, premier amoureux.

Théâtre Populaire.

Dimanche 21 Novembre.

Le Bossu ou le petit Parisien, drame en 5 actes et 10 tableaux.

On commencera à 6 heures.

Lundi 22 Novembre.

Les martyrs de la Calabre, drame en 5 actes et d tableaux.

On ne passe pas, vaudeville en un acte

On commencera à 6 heures 3/4.

CHAMBRE SYNDICALE
DES
EMPLOYÉS DE LA NOUVEAUTÉ

Emission de 8,000 actions
de 500 francs
DES GRANDS MAGASINS
DE NOUVEAUTÉS
DE

L'UNION

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de : 4 millions de francs
Statuts déposés en l'étude de
Me Potier de la Berthelière,
Notaire à Paris.

Conseil d'Administration :

P. DOUVET, président de la Chambre syndicale ;
A. LECLERCQ, vice-président ;
A. ROLLAND, id. ;
BULTEZ, secrétaire ;
ALLÈGRE, syndic trésorier ;
DEVAUZE, — DUPINET, — FORGEOT, GABET, — GUIGNANT, — JARJAT, — JULES LACOMBE, — NAZE, — NICOLLE, SOUPIRON, — VILLAIN, syndics des employés de commerce.

EXPOSÉ

L'*Union des employés de commerce* a pour objet l'exploitation, à Paris, d'un grand magasin de nouveautés, dirigé et administré par les employés en nouveautés grévistes sortant des premières maisons de Paris.

Plusieurs autres établissements du même genre pourront être formés par la suite, au moyen d'une augmentation du capital social.

La pratique des affaires journalières que les employés appelés à diriger le magasin de l'*Union* ont eu pendant des années entières avec la clientèle de leurs maisons respectives, la connaissance approfondie et les relations qu'ils ont su se créer dans cette clientèle, leur assure un succès sans précédent et qu'aucune maison rivale ne saurait atteindre.

Le puissant concours offert par les fabricants et la sympathie que la Chambre syndicale s'est acquise parmi le public sont encore de nouveaux éléments qui viennent contribuer à la réussite certaine de l'entreprise.

Il résulte des calculs basés sur les appréciations les plus rigoureusement exactes que les bénéfices réalisés dès la première année par l'**Union des employés de commerce** s'élèveront tous frais généraux déduits à **1,200,000 francs.**

Conditions de la souscription :

Les actions sont de *500 francs*. **Un intérêt de 6 %** leur est alloué avant tout partage et payé par semestre le **1er mars et le 1er septembre, de chaque année** au siège social.

Lors des émissions futures prévues par les statuts les souscripteurs actuels jouiront du droit de priorité.

VERSEMENTS :

En souscrivant.	**50** fr.
A la répartition. . . .	**75**
Le 5 février 1870 . . .	**125**
Total. . . .	**250** fr.

Les autres versements n'auront lieu que sur délibération du Conseil d'administration.

Les souscriptions seront classées jour par jour ; les dernières seront seules réductibles.

La souscription est ouverte du
Mercredi 17 au mercredi
24 novembre inclusivement.

Les souscriptions sont reçues dès à présent
au Crédit financier,
21, rue de la Banque,
et à la Chambre syndicale des employés de nouveautés,
44, rue des Jeûneurs. —
En province on souscrit par lettres char-

---

de te servir, de te prouver qu'il t'aime au delà de toute expression. Tu as de l'amour pour M. de Beauregard, n'est ce pas ? Eh bien ! j'irai le trouver ; je lui dirai que j'étais le plus ancien ami de son loyal père ; je lui montrerai mes cheveux blancs, et je le supplierai de s'expliquer sans détour. S'il partage tes sentiments, comme je n'en doute pas ; s'il a cherché à faire naître les tiens, il est trop homme d'honneur pour ne pas me demander ta main ; et s'il ne le faisait pas, je te crois trop fière pour continuer à l'aimer encore. Alors tu l'oublieras, ma fille, et tu uniras ta destinée à celle d'un brave garçon qui te rendra heureuse, et que tu chériras bientôt parce qu'il est digne de l'affection d'une fille pure comme toi. Faisons cela, mon enfant, je t'en conjure à mains jointes.

Et le pauvre docteur se rapprocha de sa fille et se mit devant elle dans une attitude suppliante.

Corinne, on vous conseille là des imprudences et des lâchetés — dit madame Briant.

— Silence, madame ! — s'écria le docteur. — Silence ! car je suis le maître ici. J'ai pu, jusqu'à présent, paraître votre esclave, en vous laissant gouverner ma maison à votre fantaisie ; mais il s'agit maintenant du bonheur de ma fille, je n'en ferai qu'à ma tête. Il faut que cette situation fausse cesse, et elle cessera, j'en prends l'engagement devant Dieu ! Mais parle donc, Corinne ! dis-moi donc que j'ai raison de vouloir dissiper tes doutes, car tu en as, ma pauvre enfant ! je ne le vois que trop à la pâleur de ton visage, à ta tristesse chaque jour plus grande. Un seul mot, ma fille, aimes-tu M. de Beauregard ?

— Je le crois, mon père.

— Et lui, t'aime-t-il ?

— Je n'en sais rien.

— As-tu, du moins, quelque soupçon, quelqu'espérance à cet égard ?

— Non... il est toujours le même avec moi.

— Eh bien ! il faudra qu'il se décide à s'expliquer, car je vais de ce pas...

— Vous perdrez tout, mon père — articula péniblement la pauvre Corinne. — M. de Beauregard est bon, mais il est fier, et si vous essayez de faire violence à ses sentiments, il me prendra en haine, et alors je n'aurai plus qu'à mourir !

— Ce n'est pas moi qui le lui fait dire, monsieur — s'écria madame Briant d'un air de triomphe — nous autres, femmes, nous avons des délicatesses que vous ne pouvez pas comprendre, et...

— Vous avez des délicatesses — interrompit le docteur, — soit, mais, moi, j'ai des devoirs à remplir, et pour cela, je n'attendrai pas que le mal que je redoute soit irréparable...

— Il l'est déjà, mon père — murmura Corinne — au nom du ciel, ne l'aggravez pas !

— Que faire, mon Dieu ? — dit Briant en se couvrant le visage de ses deux mains.

— Ce que je vous disais, mon mari ; attendre.

— Attendre ! — répéta le docteur, en attachant un douloureux regard sur le visage déjà profondément altéré de sa fille. — Et si, en attendant, les choses ne changent pas ?

(*La suite au prochain numéro*